

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 mai 2012

**Objet : Approbation des tarifs 2012 du réseau de transports en commun Stac et du service de transport des personnes à mobilité réduite Citalis**

• date de convocation le 04 mai 2012

• nombre de délégués

en exercice : 98 • présents : 79 • pouvoirs : 11 • votants : 90 • majorité : 46 • excusés : 19

**L'an deux mille douze, le dix mai à dix-huit heures trente**, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à , sous la présidence de Louis Besson, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 79

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - René Eymard - Christophe Merloz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis - Jean-Noël Boutet de Monvel - Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Rose-Marie Cecon - Pierre Cocchi
<b>Challes-les-Eaux</b>	Pierre Colin - Jean-Pierre Passin
<b>Chambéry</b>	Louis Besson - Danièle Bac-David - Yves Barboussat - Pierre Beranger - Angela Caprioglio-Hisler - Michel Dantin - Henri Dupassieux - Guy Fajeau - Michèle Ferrer - Charline Galea - Nicole Guilhaudin - Michel Haudry - Houria Hedli - Bernard Hofbauer - Sophie Jacquier - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Brigitte Masson - Jean-Pierre Ruffier - Jean-Claude Trotel - Marc Vilain
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas - Jean-Pierre Beguin - Alain Ferrero - Franck Machet
<b>Curienne</b>	Xavier Bolze
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Alain Poncet - Bruno Stellan
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pierre Bonnnavion - Pierre Miscopein - Patrick Pendola - Béatrice Rosset - Daniel Vagnon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Christian Billot - Joseph Campagna - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Pierre Perez - Gérard Battu
<b>Les Déserts</b>	Jean-Louis Dumaz - Claude Bernard
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Françoise Mas
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Monique Chapperon - Daniel Favre - Céline Lapoléon
<b>Saint-Baldoph</b>	Olivier Fayn - Gilles Granger - Michel Lacroix
<b>Saint-Cassin</b>	Max Gougou - Bernard Brun
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Jean-Claude Monin - Jacques Chaffardon - Raymond Massonnat
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre - Bernard Ortolland - Gilles Rayé
<b>Saint-Sulpice</b>	Michel Didier - Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix - Thierry Repentin
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin - Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	François Gallet
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux - Françoise Carret - Aristide Chinal

• délégués excusés représentés par un suppléant : 8

Marie-Thérèse Chassery - Joseph Coppa - Françoise Dornier - Olivier Francony - Jean-Luc Nonet - Michel Roulet-Dubonnet - Marie-Agnès Thomas - Claudine Watrin

• délégués excusés ayant donné pouvoir : 11

de Michel Arnaud à Jean-Pierre Passin - de Frédéric Bois à Daniel Vagnon - de Xavier Dullin à Sylvie Koska - de Michel Dyen à François Gallet - de Robert Gardette à Franck Machet - de Daniel Grosjean à Pierre Colin - de Gilles Hammer à Julien Donzel - de Gérard Marcucci à Françoise Mas - de Patrick Mignola à Joseph Campagna - de Bernard Villiermet à François Gallet - de Hugues Manouvrier à Bernard Hofbauer

• délégués excusés : 8

Gilles Blanc - Ludovic Bouvier - Jean-Pierre Burdin - Pascale Coupeau - Leïla Oufkir - Corinne Townley - Jérôme Viollet - Julien Donzel

## Conseil communautaire du 10 mai 2012

délibération n° 048-12 C

objet **Approbation des tarifs 2012 du réseau de transports en commun Stac et du service de transport des personnes à mobilité réduite Citalis**

Henri Dupassieux, vice-président chargé des transports et du développement de l'intermodalité, rappelle que, dans le cadre de sa compétence "organisation des transports urbains", Chambéry métropole définit la politique tarifaire applicable sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne et le service Citalis, transport des personnes à mobilité réduite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Chambéry métropole, autorité organisatrice des transports, a délégué la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains Stac à la société Véolia Transdev Chambéry dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée et la gestion et l'exploitation du service Citalis de transport des personnes à mobilité réduite, à la société Gihp Service Adapté.

Ces contrats prévoient que les tarifs soient révisés annuellement.

Parmi les titres de transport, il est notamment proposé les évolutions suivantes :

### **I) Réseau Stac :**

- Généralisation de la tarification au quotient familial (QF), mise en place depuis septembre 2010 pour les moins de 26 ans, à tous les usagers du réseau Stac, la modification du nombre de seuils de QF permettant la modulation des tarifs en fonction des revenus du ménage et l'adaptation des pourcentages de réduction.

Seuils de QF appliqués uniquement sur la tarification jeune		Proposition de nouveaux seuils de QF appliqués à tous les usagers du réseau Stac	
<b>Depuis septembre 2011</b>		<b>Dès Septembre 2012</b>	
Seuils de QF	% de réduction sur l'abonnement	Seuils de QF	% de réduction sur l'abonnement
≤ à 400	90 %	≤ à 470	90 %
Entre 401 et 470	60 %	entre 471 et 570	70 %
Entre 471 et 550	40 %	entre 571 et 670	50 %
Entre 551 et 650	20 %	> à 670	0 %
> 650	0 %		

La mise en place de cette tarification solidaire entraîne la suppression de la tarification sociale au statut soit les titres suivants :

- carnet 100 tickets Mobilo (60 ans et plus, sans condition et les personnes invalides à plus de 75%),
- Tango annuel 12 mois civils gratuit (60 ans et plus non imposables),

- Solido Trimestriel (demandeurs d'emploi avec un revenu inférieur au SMIC, les demandeurs d'asile, les personnes titulaires d'une carte d'invalidité > à 75%, les participants au PLIE, les allocataires de minima sociaux, les volontaires d'Unis Cité).

Ces usagers bénéficieront de la nouvelle tarification au QF.

- maintien du carnet 20 Tickets Solido mensuel gratuit uniquement pour les personnes en situation sociale critique (demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe ou placées en foyer ou centre d'hébergement).
- modification des ayants-droit au carnet de 10 tickets Eco : les scolaires, les étudiants, les apprentis, les demandeurs d'emploi, les usagers de plus de 60 ans et les usagers ayant un QF < 670.
- La répercussion sur tous les titres de transport de l'augmentation de la TVA imposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de 5,5 à 7%. Si elle n'était pas répercutée cette augmentation aurait un impact négatif de 55 000 €.
- Application du coefficient d'actualisation 2012 contractuel qui est de 2,05 %, soit sur les titres suivants :

Tranches	Tarifs 2011	+ Coefficient d'actualisation (2,05 %)	+ Répercussion de la TVA (1,5 %)	Proposition tarification 2012
Ticket unitaire	1,20 €	1,22 €	1,24 €	<b>1,20 €</b>
Carnet de 10 tickets	7,50 €	7,65 €	7,76 €	<b>9 €</b>
Carnet de 10 Tickets tarif réduit	6 €	6,12 €	6,22 €	<b>6 €</b>
Ticket 24 h	2,40 €	2,45 €	2,49 €	<b>2,40 €</b>
Ticket 7 jours	8 €	8,16 €	8,28 €	<b>9 €</b>

- Rééquilibrage des abonnements entre eux pour tendre vers une grille tarifaire prenant en compte le type de mobilité et permettre la mise en place de la nouvelle tarification solidaire au QF, soit une augmentation moyenne de l'ensemble des titres de la grille tarifaire de 3,98 % :

#### Mensuels

Tranches	Tarifs 2011	+ Coefficient d'actualisation (2,05 %)	+ Répercussion de la TVA (1,5 %)	Proposition tarification 2012
4-11 ans	9,50 €	9,69 €	9,83 €	<b>10 €</b>
12-25 Urbain	18 €	18,37 €	18,64 €	<b>18 €</b>
12-25 Périurbain	13 €	13,27 €	13,47 €	<b>15€</b>
26-59 ans	30,50 €	31,13 €	31,60 €	<b>33€</b>
60-74 ans	14,00 €	14,29 €	14,50 €	<b>15€</b>
75 ans et +				<b>10€</b>

## Annuels

Tranches	Tarifs 2011	+ Coefficient d'actualisation (2,05 %)	+ Répercussion de la TVA (1,5 %)	Proposition tarification 2012
4-11 ans	72 €	73,48 €	74,58 €	80 €
12-25 Urbain	144,50 €	147,46 €	149,67 €	150 €
12-25 Périurbain	103,00 €	105,11 €	106,69 €	120 €
26-59 ans	275 €	280,64 €	284,85 €	300 €
60-74 ans ou le couple de personnes (60-74 ans) non imposable	91 €	92,87 €	94,26 €	120 €
75 ans et + ou le couple de personnes (75 ans et +) non imposable				80 €

- Création d'un carnet de 10 tickets Ondéstac à 12 € et l'augmentation des abonnements mensuels et annuels Ondéstac en cohérence avec l'augmentation des tarifs Stac et Ondéa.

	Tarifs 2011	Proposition tarification 2012
Ondéstac mensuel - 26 ans	21 €	26 €
Ondéstac annuel – 26 ans	170 €	180 €
Ondéstac mensuel + 26 ans	34 €	36 €
Ondéstac annuel + 26 ans	308 €	325 €
Carnet 10 tickets Ondéstac	/	12 €

- Acceptation des titres Stac sur la ligne 14 du réseau Ondéa sur les arrêts situés sur la commune de La Motte-Servolex.

Les abonnements des titres de transport 2012 étant proposés à la vente dès le mois de juillet, les tarifs des titres annuels et leurs modalités de mise en œuvre seront appliqués dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### **2) Réseau Citalis :**

- Création d'un abonnement salarié mensuel valable du lundi au samedi au tarif de 33 € pour permettre aux salariés utilisant le service Citalis de bénéficier du remboursement par l'employeur des frais de transport.

La grille tarifaire annexée présente les propositions de tarifs applicables aux différents services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Vu** l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

- Vu** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 10 avril 2012,  
**Vu** l'avis de la commission transports et développement de l'intermodalité du 15 mars 2012,  
**Vu** l'avis de la commission des finances du 24 avril 2012,  
**Vu** l'avis du Bureau du 27 avril 2012,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** les tarifs 2012 du réseau de transports en commun Stac et du service Citalis de transport des personnes à mobilité réduite,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,  
Louis Besson

acte certifié exécutoire,	transmis en Préfecture le : 21 mai 2012	affiché ou publié le
identifiant de télétransmission 52331200	identifiant unique de l'acte DEH12H048H1	